



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-deuxième session

Bonn, 16-26 juin 2025

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif

Additif

Ordre du jour provisoire supplémentaire

I. Introduction

1. Le 3 juin 2025, le secrétariat a reçu deux demandes, soumises par l'État plurinational de Bolivie au nom des pays en développement animés du même esprit, visant à inscrire deux points à l'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)¹.

2. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué et en accord avec la Présidente du SBI, ces questions ont été inscrites à l'ordre du jour provisoire supplémentaire en tant que points 20 et 21.

II. Ordre du jour provisoire supplémentaire²

3. L'ordre du jour provisoire supplémentaire de la soixante-deuxième session du SBI, proposé après consultation de la Présidente de cet organe, est le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection des membres du Bureau autres que la Présidente ;
 - c) Organisation des travaux de la session ;
 - d) Échange de vues axé sur la facilitation ;

¹ Disponibles aux adresses suivantes : <https://unfccc.int/documents/647283> et <https://unfccc.int/documents/647279>.

² Les points de l'ordre du jour qui sont communs aux soixante-deuxième sessions respectives du SBI et du SBSTA sont signalés par un astérisque.



- e) Examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis ;
 - f) Activités prescrites.
3. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) Compilation-synthèse des rapports biennaux ;
 - b) Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux des gaz à effet de serre.
 4. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) Informations contenues dans les communications nationales ;
 - b) Apport d'un appui financier et technique ;
 - c) Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés ;
 - d) Durée du mandat, composition et cadre de référence du Groupe consultatif d'experts.
 5. Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement parties pour la notification et le renforcement des capacités.
 6. Questions relatives au bilan mondial :
 - a) Éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble* ;
 - b) Modalités du dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5.
 7. Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes*.
 8. Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste*.
 9. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris*.
 10. Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire*.
 11. Questions relatives à l'adaptation :
 - a) Objectif mondial en matière d'adaptation* ;
 - b) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement* ;
 - c) Plans nationaux d'adaptation ;
 - d) Directives concernant les communications relatives à l'adaptation.
 12. Questions relatives aux pays les moins avancés.
 13. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques :
 - a) Rapport annuel commun 2024 du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques* ;

- b) Examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques*.
14. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies :
 - a) Alignement des processus relatifs à l'examen du Centre-Réseau des technologies climatiques et à l'évaluation périodique du Mécanisme technologique ;
 - b) Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques ;
 - c) Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier ;
 - d) Programme de mise en œuvre des technologies.
 15. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation.
 16. Questions relatives au renforcement des capacités.
 17. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales.
 18. Questions de genre et changements climatiques.
 19. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Budget-programme de l'exercice biennal 2026-2027 ;
 - b) Autres questions administratives, financières et institutionnelles.
 20. Application du paragraphe 1 de l'article 9 de l'Accord de Paris.
 21. Promouvoir la coopération internationale et répondre aux préoccupations liées aux mesures unilatérales de lutte contre les changements climatiques qui ont un effet restrictif sur le commerce*.
 22. Questions diverses.
 23. Clôture et rapport de la session.

III. Annotations

20. Application du paragraphe 1 de l'article 9 de l'Accord de Paris

4. *Rappel* : Le 3 juin 2025, le secrétariat a reçu une demande, soumise par l'État plurinational de Bolivie au nom des pays en développement animés du même esprit, visant à inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session du SBI³. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué, la question a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la session.

5. *Mesure à prendre* : Le SBI sera invité à prendre toute mesure qu'il jugera appropriée.

21. Promouvoir la coopération internationale et répondre aux préoccupations liées aux mesures unilatérales de lutte contre les changements climatiques qui ont un effet restrictif sur le commerce*

6. *Rappel* : Le 3 juin 2025, le secrétariat a reçu une demande, présentée par l'État plurinational de Bolivie au nom des pays en développement animés du même esprit, visant à inscrire cette question aux ordres du jour provisoires des soixante-deuxième sessions respectives du SBI et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)⁴. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué, la question a été inscrite aux ordres du jour provisoires de ces sessions.

³ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/647283>.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/647279>.

7. *Mesure(s) à prendre* : Le SBI et le SBSTA seront invités à prendre toute mesure qu'ils jugeront appropriée.
